



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°143

04 Juin 2020

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

Avec l'annonce d'un retour progressif à la normalité, petit à petit nous allons reprendre notre activité « Agenda Médico-Social » de manière plus régulière.

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Projet de circulaire budgétaire 2020 : Quelques pistes**

Pour faire face aux impacts financiers liés à la gestion de la crise du Covid-19, et valoriser l'implication des professionnels des établissements et services médico-sociaux dans la gestion de cette crise, le gouvernement a décidé de soutenir fortement le secteur médico-social et les sous-jacents budgétaires de la campagne 2020 ont donc été réévalués dans cette nouvelle circulaire. Quelles sont les grandes tendances :

- l'OGD PA a été réévalué de 981 M€ (506 M€ prime covid + 475 M€ surcoûts)
- Prioriser les étapes afin de faire en sorte que les ESSMS obtiennent dès juillet les financements nécessaires à la prime exceptionnelle pour les personnels mobilisés pour faire face à l'épidémie du Covid-19, à la prime « Grand âge » et à la compensation des pertes de recettes d'hébergement des EHPAD.
- Conformément à l'annonce du Président de la République du 25 mars 2020, une enveloppe de 750 M€ de financements complémentaires est prévue pour le versement d'une prime exceptionnelle aux salariés des ESSMS dont (506 M€) pour le secteur des personnes âgées. Cette prime exceptionnelle de 1 000€ concerne l'ensemble des salariés présents pendant la période d'épidémie au sein des établissements et services médico-sociaux financés ou cofinancés par l'Assurance maladie structures. Elle est portée à 1 500€ dans les 40 départements les plus touchés par l'épidémie
- Une enveloppe de crédits non reconductibles nationaux de 511 M€ est également mise en place pour 231 M€ pour compenser les surcoûts exceptionnels des EHPAD et des SSIAD liés au renfort de personnels, à l'absentéisme pour les structures publiques et à l'achat de matériels ; l'autre de 280 M€ pour compenser les pertes de recettes d'hébergement.
- La neutralisation temporaire des convergences négatives des forfaits soins et dépendance mise en place à partir de 2018 se poursuit en 2020, conformément aux engagements ministériels.
- Pour 2020, le taux d'évolution global des moyens alloués aux ESMS est porté à +1,1% pour le secteur PA.

- **La réforme de la tarification des Ssiad se poursuit**

Relancés en 2017, les travaux pour la réforme de la tarification des services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) se poursuivent. Le 27 mai, les fédérations du secteur ont été conviées à un comité de pilotage en présence de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et de l'Agence technique d'information sur l'hospitalisation (ATIH). Le but de cette réunion : Préciser la poursuite des travaux et la mise en place de cette nouvelle équation. Elle ne sera pas encore appliquée, il s'agira de confronter le modèle aux remontées du terrain. À l'issue de ce nouveau recueil, les derniers arbitrages pourront être pris. La nouvelle équation tarifaire ne sera donc pas mise en œuvre avant 2022, explique Antoine Meffre, chef du bureau personnes âgées à la DGCS.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **CNSA : Appel à projet**

La CNSA lance aujourd'hui un appel à projets visant à soutenir cette dynamique et à en tirer des enseignements pour améliorer l'accompagnement des personnes, en temps de crise mais aussi dans la pratique quotidienne. Cet appel à projets est construit autour de 4 axes :

- Axe 1 : Redéploiement de ressources humaines et mobilisation de renforts dans les établissements et services en période de crise
- Axe 2 : Coordination, coopération, partenariats et solidarités entre acteurs à l'échelle territoriale en période de crise
- Axe 3 : Innover pour le lien social, la communication, les loisirs et la participation citoyenne des personnes âgées ou en situation de handicap en période de crise
- Axe 4 : Soutien des professionnels, des bénévoles et des proches aidants en période de crise

- **Bretagne : Outils pour aider les établissements durant la crise sanitaire**

Avec un réseau de partenaires, la structure régionale d'appui à la qualité des soins de Bretagne a proposé aux Ehpad des webconférences et deux plateformes pour les épauler durant la crise sanitaire. Un dispositif qui pourrait se poursuivre.

Toujours en place, ce dispositif d'appui pourrait évoluer pour maintenir une réponse adaptée aux besoins des structures et des professionnels. À cette fin, une enquête a été lancée auprès des Ehpad du territoire de santé de Rennes-Redon-Fougères-Vitré. "Les résultats montrent clairement le souhait de pérenniser les temps de webconférences sur des thématiques à définir et de maintenir "actives" les plateformes de ressources."

A quand une généralisation de ce type d'actions sur la totalité de la France ?

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **EHPAD : vers un assouplissement des visites**

Les EHPAD vont pouvoir mettre en place à partir de vendredi 5 juin 2020 « une reprise des visites des proches » quand « la situation sanitaire le permet », avec notamment la possibilité de faire venir des mineurs, a annoncé lundi 1er juin 2020 le ministère de la Santé.

- **2020 Canicule avec COVID-19**

Le Covid-19 s'invite dans le plan national Canicule. Deux fiches détaillant l'organisation à mettre en place dans les Ehpad en cas de vague de chaleur distinguent les établissements disposant d'un système de climatisation collective centralisée de ceux n'ayant pas un tel équipement.

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a diffusé ce 29 mai les consignes du ministère des Solidarités et de la Santé relatives à la gestion du Covid-19 en cas d'épisodes de canicule. Les [fiches](#) à [télécharger](#).

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Heures complémentaires et temps non complet**

Un décret publié au *Journal officiel* ce 20 mai précise les modalités d'indemnisation des heures complémentaires effectuées par les agents des collectivités territoriales employés à temps non complet – c'est-à-dire pour moins de 35 heures.

Précisons que le recours aux temps non complet est limité à certains types d'emplois, parmi lesquels les agents sociaux territoriaux. Le décret précise qu'un employeur ne peut recourir aux heures complémentaires qu'à condition de mettre en œuvre des moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures ainsi accomplies. Autre nouveauté : l'employeur peut désormais décider de les majorer de 10 % « dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes »

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Une association à l'écoute des professionnels : Que retenir ?**

Parmi les acteurs du soutien installés, l'Association [Soins aux professionnels en santé](#) (SPS) — en partenariat avec divers acteurs — poursuit son activité. Elle a livré depuis le début de la crise sanitaire des bilans réguliers, dont un détaillé ce 3 juin. À cette date, 3 244 appels ont été traités depuis le 23 mars, soit une moyenne de plus de 60 appels par jour, pour une durée moyenne de 24 minutes. Près d'un tiers des professionnels (31%) contactent la plateforme depuis la région Île-de-France. Viennent ensuite les régions Auvergne-Rhône-Alpes (12%) puis Grand-Est (10%).

Quels profils pour ces appelants ? 71% sont des femmes. Professions majoritairement féminines, les infirmiers et aides-soignants sont les plus représentés, soit 35% des appels. L'âge moyen est de 44 ans et 84% sont salariés. 10% d'entre eux exercent dans le secteur médico-social. Quant aux motifs de ces appels, dans 35% des cas, les professionnels font part de leur anxiété ou de leur angoisse face à l'épidémie de Covid-19. 12% ont des problèmes d'organisation du travail, et 13% se trouvent dans une situation d'épuisement professionnel.

- **Prime des soignants dans le secteur privé**

Un grand ouf de soulagement pour les personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif ou non. Dans un courrier adressé le 28 mai à la Fehap et à la FHP, le ministre des Solidarités et de la Santé valide le principe du versement de la prime Covid-19. "Le seul critère [...] doit être celui de la participation à la gestion de la crise sanitaire", insiste Olivier Véran. Pas question donc de réserver le dispositif au seul secteur public.

A suivre

- **Revalorisation des soignants**

Ouvrant ce 25 mai, le "Ségur de la santé", le premier ministre, Edouard Philippe, a listé cinq grands enjeux aux concertations à venir, dont une meilleure reconnaissance des soignants devant se traduire par une revalorisation "significative" de leurs rémunérations.

En espérant que cette revalorisation salariale soit accompagnée d'une réforme du mode de tarification des enveloppes ou d'une forte revalorisation de la valeur du point, sinon, on ne voit pas bien comment financer ces hausses !

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Sécurité sociale : vers l'ouverture d'une branche « dépendance » en 2021**

Selon deux avant-projets de loi, le gouvernement envisagerait la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale pour faire face aux dépenses liées à la perte d'autonomie. Une concertation doit être lancée dans les prochaines semaines. La crise sanitaire aurait-elle convaincu le gouvernement de s'atteler au sujet de la dépendance ? C'est ce que laissent à penser deux avant-projets de loi organique et ordinaire relatifs à la dette sociale adressés le 19 mai aux partenaires sociaux. Alors que le secteur attend désespérément sa loi « Grand âge », sans cesse repoussée, ces deux textes donnent un aperçu des intentions du gouvernement. L'exécutif envisage ainsi la création d'un nouveau risque, voire d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale relatifs à la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Rappelons que cette voie était celle que préconisait Dominique Libault dans son rapport publié en mars 2019.

Remontez-moi les gestes envers les ESSMS que vos financeurs ou partenaires ont pu faire sur cette période de COVID.

AGENDA NATIONAL

Les dates des différentes réunions et formations sont évidemment en veille jusqu'à nouvel ordre.

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

Durant cette période exceptionnelle notre cabinet (CDC) met en place la possibilité de questions réponses autour de la réalisation de l'ERRD. Vous avez des

questionnements sur le remplissage de votre ERRD, laissez-nous un mail et nous essayerons de vous apporter une réponse dans un délai optimal :
cyril@cyrildechegne.fr

- Une formation sera peut-être programmée sur les EPRD en septembre suivant le retour à la normale.

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

/

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à info@cyrildechegne.fr

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteur : Cyril Dechegne
Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».